

Commune :
GAILLAC (099)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 5149J
Document vérifié et numéroté le 03/06/2022
A CASTRES
Par CABROL Stéphanie
Inspectrice
Signé

CDIF CASTRES
Pôle de Topographie et de Gestion Cadastrale
4, avenue Charles de Gaulle
BP 90405
81108 CASTRES
Téléphone : 05 63 62 52 39
ptgc.tarn@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 - B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
 - C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à
- Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.
- A, le

Modification selon les énonciations d'un acte à publier

Section : LD
Feuille(s) : 000 LD 01
Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 03/06/2022
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par Guillaume RAMES (2)
Rel. : 14-11824
Le 13/08/2021
AGEX
Guillaume RAMES
GÉOMÈTRE-EXPERT
27, rue de Séreysse - 81000 ALBI
193 bis, avenue de Lantrec - 81100 CASTRES
18, place d'Houtpeul - 81600 GAILLAC
Mél : albi@agex-geometre.fr
Tél : 05 63 54 20 76

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan renoué par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité espropriant, etc...).

